

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le « **RÈGLEMENT #243-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 222-21 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ BEAUCE-CENTRE** » a été adopté le 11 décembre 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse [info@mrcbeaucecentre.ca](mailto:info@mrcbeaucecentre.ca) ou s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111, 107<sup>e</sup> rue à Beauceville ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

**Donné à Beauceville ce 23<sup>e</sup> jour de janvier, deux mille vingt-cinq.**



Jacques Bussières  
Directeur général et greffier-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Gina Lessard, Directrice générale et greffière-trésorière  
de la municipalité de Saint-Jules, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en  
affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 23 janvier entre  
15h30 et 16h30 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 janvier 2025.



Signature